

Département de l'AVEYRON Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture 012-200052090-20250515-20250501-DE Reçu le 19/05/2025

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 mai 2025

Date de convocation : le 30/04/2025

Date d'affichage: 30/04/2025

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de mai, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES — Patrick AURUSSE — Jacques BARBEZANGE - Christophe BERNIE — Christian BONNET — Bernard CASTANIER — Jean-François CLAPIER — Sylvain COUFFIGNAL — Sébastien CROS — Sébastien DAVID — Robert DIEUDE — Joël ESPINASSE — Bernard GORGEON — Christian LABORIE — Jean Marie LACOMBE — Paul MARTY — Jean Pierre MASBOU— Brigitte MAZARS — René MOUYSSET — Bernard NAYRAC — Alain NOUVIALE — Richard RUS— Thierry TEULIER — Christian TIEULIE — Pierre TIEULIE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés: 24 Dont 0 ont donné procuration

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire.

Votes Pour : 26

Votes Contre : 0

Abstention : 0

<u>DELIBERATION N° 2025/05/01</u>

Désignation du secrétaire de séance

12 rue de Bruxelles Bourran 12000 RODEZ 05 65 73 31 60 sieda@sieda.net www.sieda.fr



DELIBERATION N° 2025/05/01

Accusé de réception en préfecture 012-200052090-20250515-20250501-DE Reçu le 19/05/2025

Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du CGCT;

Considérant qu'au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de désigner Monsieur Jean Marie LACOMBE pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré, les jours prois et an susdits.

Pour extrait conforme

Et Publication ou no

S.I.E.D. Ae Resident du SIEDA
B.P. 3216
12982 RODEZ
CEDEX 9
SEDAST IN DAVID

La présente délibération par l'aire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'appli cation Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

12 rue de Bruxelles Bourran 12000 RODEZ 05 65 73 31 60 sieda@sieda.net www.sieda.fr